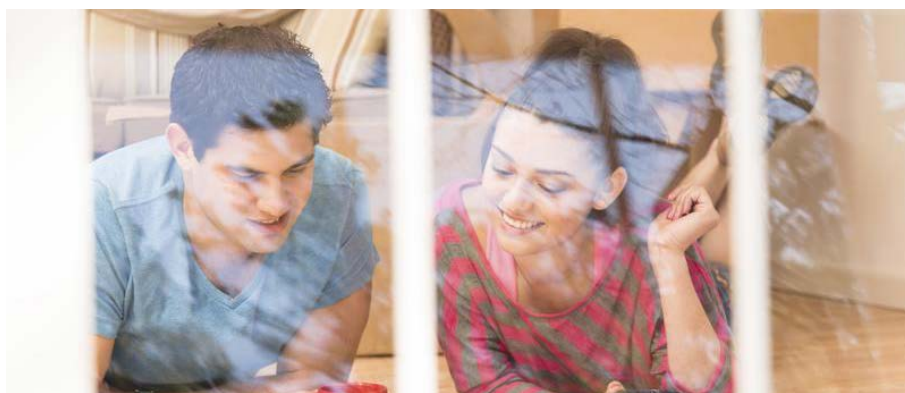


Bonne Fin de Transaction Assurances de personnes

Une offre pour sécuriser la bonne fin de transaction immobilière de vos clients en cas de décès accidentel ou d'invalidité accidentelle de l'acquéreur.

CHUBB®



Les garanties proposées

L'offre Bonne Fin de Transaction protège l'acquéreur et ses ayants droit pendant la période comprise entre la signature du compromis de vente et la date de signature chez le notaire de l'acte authentique d'acquisition. Tout type de bien peut être couvert : ancien, neuf (VEFA) ou même PSLA. Ces garanties sont acquises pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois.

1. Couverture décès accidentel

En cas de décès accidentel de l'acquéreur, Bonne fin de transaction garantit à ses ayants droit des prestations financières dont le montant dépend de la réalisation ou non de la vente et dont le plafond est prévu par le contrat.

Si l'achat est maintenu :

Le montant de l'indemnité équivaut au prix du bien immobilier tel que stipulé sur le compromis de vente et dans la limite des conditions du produit.

- Les frais et droits de notaire sont pris en charge
- En option : les honoraires de l'agence immobilière peuvent être pris en charge

Si l'achat est abandonné :

- Une indemnité forfaitaire en pourcentage du prix du bien immobilier est versée

- Les honoraires de l'agence immobilière sont pris en charge au niveau qui aurait été perçu si la vente s'était réalisée
- En option : les frais engagés peuvent être pris en charge (notaire, géomètre, agence immobilière...)

2. Couverture invalidité permanente accidentelle

En cas d'invalidité permanente accidentelle de l'acquéreur, Bonne fin de transaction garantit le versement d'une indemnité à l'assuré pour aider à finaliser la transaction.

- Une indemnisation basée sur le montant versé en cas de décès et proportionnelle au taux d'invalidité de l'assuré

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Christophe Jeanmet
*Responsable développement
assurances affinitaires, France*
T +33 1 55 91 45 64
M +33 6 18 76 41 57
christophe.jeanmet@chubb.com

Chubb. Insured.SM



Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.